Ville de Pavilly
Seine-Maritime
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Versement par acomptes de la participation de la Commune au budget annexe « Transport Scolaire » et au budget du CCAS

Délibération n°2023/64

26 JUIN 2023

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 29 juin 2023 et de son affichage électronique

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, AMIOT Alain, CAPRON Magali, Séverine CRESSON, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, PICARD Philippe, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle, M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme HONDIER Delphine qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. LEVESQUE Jimmy.

Étaient absents excusés :

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

Ref. 2017-03 Berger-Levrault (1012)
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217604958-20230626-2023_64-DE

BUDGET PRINCIPAL : Versement par acomptes de la participation de la Commune au budget annexe « Transport Scolaire » et au budget du C.C.A.S.

Monsieur Philippe PICARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances et au Budget rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, le 12 avril 2023, de verser une participation de 45 000.00 € au budget annexe « Transport Scolaire » et de 185 000.00 € au budget C.C.A.S.

Monsieur Philippe PICARD précise également que la Communauté de Communes de Caux Austreberthe a décidé, dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, de reverser aux communes les attributions de compensation par 12ème.

Dans ce contexte, Monsieur Philippe PICARD propose de verser la participation au budget « Transport Scolaire et la participation au budget C.C.A.S. par acomptes selon le calendrier ci-dessous :

1. Versement du 1er acompte à hauteur de 50 % pour le 1er juillet 2023.

2. Versement du solde pour le 29 septembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'acter le versement du 1er acompte à hauteur de 50 % pour le 1er juillet 2023 ;
- D'acter le versement du solde pour le 29 septembre 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217604958-20230626-2023_64-DE